



Téléphone : 04 42 08 38 38
Fax : 04 42 71 71 22
Mél. ce.0131747d@ac-aix-marseille.fr
avenue Jules FERRY 13600 LA CIOTAT

Fiche de Renseignements - Rentrée scolaire 2023 / 2024

Identité de l'élève

Nom : _____ Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ Commune et département : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____ Sexe : F G
① de l'élève : _____ @ de l'élève : _____

Scolarité à la rentrée 2022/2023

Classe ou formation : _____ Spécialités (1^{ère} et Tle) : _____

Régime : Externe ½ pensionnaire (*demi-pension voir fiche complémentaire d'informations jointe*)

Doublement : oui non

1) LV1 : anglais allemand espagnol italien

2) LV2 : anglais allemand espagnol italien

3) **options facultatives :**

uniquement seconde GT : Management et Gestion / Santé et Social

3 Heures : EPS : (préciser : HB, Bad, Escalade) - CAV : - APla : - Théâtre : - Provençal :

2 Heures : ECLA :

4) **options terminales (3 heures)** : Maths Exp - Maths Comp - DGEMC

Scolarité de l'année sortante 2022/2023

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Classe ou formation : _____ Spécialités : _____

Options : 1) _____ / 2) _____ / 3) _____

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en 2 (rubrique représentants légaux)	
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs, exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève : _____ civilité : Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

① Domicile : _____ ① Travail : _____ ① Portable : _____

AUTRE PERSONNE A CONTACTER

Lien avec l'élève : _____ civilité : Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

① Domicile : _____ ① Travail : _____ ① Portable : _____

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc...) tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs). Aide sociale à l'enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex : beau-parent).

Votre enfant a-t-il bénéficié l'année dernière : d'un aménagement scolaire particulier : Oui Non

Lequel : PAI (Projet Accueil Individualisé – situation médicale)

PAP (Projet Accompagnement Personnalisé – troubles apprentissages hors MDPH)

PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation (MDPH))

Décision aménagement aux Examens

Joindre une copie de ce ou ces documents

Souhaitez-vous le renouveler cette année ? :

Oui Non

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date :

Signature :

REPRESENTANT LEGAL * : _____ **A contacter en priorité :**

Lien avec l'élève : _____ civilité : Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Profession ou catégorie socio-professionnelle : _____ (cf annexe page jointe)
Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

@ Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves : oui non

① Domicile : _____ ① Travail : _____ ① Portable : _____

Acceptez-vous d'être informé en temps réel des absences, autres événements concernant la scolarité de votre enfant par SMS :
oui non

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc...) tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs). Aide sociale à l'enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex : beau-parent).

REPRESENTANT LEGAL * : _____ **A contacter en priorité :**

Lien avec l'élève : _____ civilité : Mme M.
Nom : _____ Prénom : _____
Profession ou catégorie socio-professionnelle : _____ (cf annexe page jointe)
Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

@ Courriel : _____

J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves : oui non

① Domicile : _____ ① Travail : _____ ① Portable : _____

Acceptez-vous d'être informé en temps réel des absences, autres événements concernant la scolarité de votre enfant par SMS :
oui non

COORDONNEES DE L'ÉLÈVE

L'élève habite chez : _____

Possède sa propre adresse :

Code postal : _____ Commune : _____

@ Courriel : _____

① Domicile : _____ ① Travail : _____ ① Portable : _____

L'élève habite chez : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément. L'élève possède sa propre adresse : dans ce cas uniquement remplir les champs adresse, code postal, commune.

La Ciotat, le 12 mai 2023

Mesdames, Messieurs

Lycée polyvalent
Auguste et Louis
Lumière

académie
Aix-Marseille

Madame le proviseur
M. BAILLY

Téléphone
04 42 08 38 38

Fax
04 42 71 71 22

Mél
ce.0131747d
@ac-aix-marseille.fr

Adresse
Avenue Jules Ferry
13600 LA CIOTAT



Voici quelques consignes et conseils pour préparer la rentrée de votre enfant au lycée Lumière, et remplir au mieux ce dossier d'inscription :

- Attention de bien veiller à donner l'adresse postale exacte, adresse mail et un numéro de téléphone valide car il est obligatoire de pouvoir entrer en contact avec vous à tout moment.
- Bien renseigner LV1 et LV2 car il sera impossible de modifier les groupes à la rentrée.
- 2 options maximum, dans ce cas obligatoirement 1 dans chaque domaine.
- Rappel : intitulés des options facultatives :

Options technologiques :	Options générales
✓ Management et gestion	✓ Latin/Grec (ECLA)
✓ Santé et social	✓ Arts plastiques
	✓ Théâtre
	✓ Cinéma audiovisuel
	✓ EPS
	✓ Provençal
	✓ Maths complémentaire
	✓ Maths experte
	✓ DGEMC

- Cette (ces) option (s) devra (ont) être suivie (s) obligatoirement pendant toute l'année scolaire. Il faut donc bien réfléchir avant de déposer le dossier d'inscription.
Aucune dérogation ou abandon ne sera acceptée après la rentrée scolaire.

Les affectations se font en fonction des spécialités, langues et options choisies, seuls critères étudiés pour la constitution des classes. **Aucun courrier de demande de regroupement d'élèves dans une même classe ne sera donc accepté et étudié**

Pour les élèves de Terminales en particulier, il est conseillé aux familles de ne pas inscrire leur enfant dans quelques préparations de type post-bac, car l'emploi du temps (EDT) est légalement prioritaire.

Madame la Proviseur

M. BAILLY



FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Le service de restauration du lycée fonctionne sur le principe de réservation. Toute personne de l'établissement a donc la possibilité de s'y restaurer selon les modalités définies ci-dessous.

1- Inscriptions :

Les identifiants de connexion au service en ligne « ARD-GEC » vous seront adressés par voie numérique à l'adresse mail communiquée dans le dossier d'inscription pour les élèves, ou par le bureau de la demi-pension pour le personnel.

IL EST IMPORTANT DE VERIFIER CETTE ADRESSE MAIL DE CORRESPONDANCE QUI EST INDISPENSABLE AU BON FONCTIONNEMENT DU SERVICE.

L'adresse mail utilisée par l'établissement est : Gestion@lycee-lumiere.fr . Pensez à vérifier dans vos spams et à en autoriser l'expéditeur.

L'accès via PRONOTE est également possible dès lors que vos identifiants vous ont été attribués. Le module ci-dessous apparaîtra automatiquement dans votre interface.



Les services en ligne liés à la restauration permettent de procéder à l'approvisionnement du porte-monnaie, gérer les réservations, et consulter les différents historiques liés à ces opérations.

Il convient de générer un QR code, pouvant être imprimé ou simplement affiché sur un smartphone pour le présenter au moment du passage au réfectoire. Ce QR code est unique et peut être utilisé pendant toute la scolarité de l'élève dans notre établissement. Il est gratuit.

2- L'approvisionnement du porte-monnaie et les tarifs :

L'approvisionnement peut s'effectuer :

- a- en ligne : l'utilisation d'un ordinateur est à privilégier à celle d'un téléphone portable. Via le module ARD/GECENLIGNE, le compte demi-pension est crédité en quelques instants.
- b- au bureau de l'intendance : en chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Lumière ou en espèces. Le bureau n'accepte les paiements QUE le matin et sont validés pour le lendemain, **pas d'encaissement pour le repas du jour même.**
- c- Pour les encaissements au bureau, l'approvisionnement du porte-monnaie est de 2 repas minimum.

Les tarifs sont fixés chaque année, au 1^{er} janvier, par la collectivité territoriale de rattachement et par le conseil d'administration de l'établissement.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

3- Les réservations :

Chaque personne est libre et responsable de réserver ou d'annuler son repas selon les modalités horaires définies ci-dessous :

RESERVATIONS de 14h30 la veille à 8h00 le matin du jour concerné.

- Pour le lundi, la réservation est possible dès le vendredi après-midi.
- Pour le jeudi, la réservation est possible dès le mardi après-midi.

- A chaque réservation, le prix du repas est automatiquement prélevé sur le porte-monnaie.
- En cas d'annulation confirmée (avant 8h depuis l'interface de réservation), le coût du repas est restitué.
- Chaque jour, en fin de service, les repas non consommés sont automatiquement comptabilisés par le logiciel de restauration.

4- Les modalités d'accueil à la demi-pension :

Le nombre de repas étant préparé suivant le nombre de réservations confirmées, l'établissement se réserve le droit de refuser toute personne n'ayant pas réservé ou dont le solde du porte-monnaie n'est pas suffisamment approvisionné.

Horaires des passages :

1^{er} service : de 11h50 à 12h30
2^{ème} service : de 12h50 à 13h05

- Le créneau horaire de 12h30 à 12h50 est nécessaire à la préparation du second service, en conséquence, aucun passage ne pourra être accepté une fois le premier service fini.
- Les élèves souhaitant se restaurer au second service, sont priés de se présenter immédiatement dès l'ouverture.
- Pour des raisons d'hygiène, l'accès au réfectoire est exclusivement réservé aux personnes ayant réservé et/ou autorisées, notamment les PAI.
- Aucun repas personnel ne peut y être consommé.
- La sortie du réfectoire s'effectue après la dépose du plateau dans la continuité du couloir. Pour des raisons d'hygiène il est formellement interdit de repasser par la zone de délivrance des repas.

Le service gestion

* * *

LYCÉE LUMIÈRE

CLASSE

ÉLÈVE

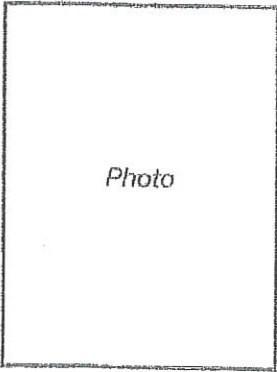
NOM Prénom

Date de naissance

Établissement année précédente

Classe année précédente

Tél. élève : Mail :@



PARENTS - RESPONSABLE LÉGAL

NOM / Prénom

Adresse

..... Tél.

Profession de la mère

Lieu de travail Tél.

Profession du père

Lieu de travail Tél.

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

PÈRE	MÈRE
Adresse (si différente)	Adresse (si différente)
.....
Tél.	Tél.
Portable	Portable
E.mail	E.mail

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, l'élève sera transporté par les pompiers au service des urgences.

Contre-indication médicale

DÉPÔT DES SIGNATURES

PÈRE MÈRE RESPONSABLE LÉGAL

ASSURANCES

Responsabilité civile OUI NON

Individuelle OUI NON

Numéro de police Compagnie

VAL D'AUVERGNE - NIZES - 13026322

Pour les activités facultatives (voyages, sorties, visites) les élèves doivent être assurés en responsabilité civile et individuelle.



Année Scolaire : 2023/2024

La Maison des Lycéens :

Nom et Prénom de l'élève :

.....

Classe :

La MDL est une Association de type Loi 1901, animée et gérée exclusivement par les élèves.

La Maison des Lycéens a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.

L'association s'est fixée comme moyens d'action de :

- Développer la prise de responsabilité des élèves au sein de l'établissement ;
- Favoriser leur accès à l'autonomie en stimulant leur créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe et le goût d'entreprendre ;
- Faciliter l'organisation d'activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie de l'association
- Contribuer à la vie culturelle de l'établissement, en encourageant notamment la diffusion, l'organisation et la participation à des manifestations culturelles ou sportives
- Promouvoir les moyens d'expression reconnus aux lycéens et codifiés dans le Livre V du Code de l'éducation.

Pour financer les projets, la MDL organise des activités pour récolter des fonds : vente de photo de classe et d'identité, opération café/préservatif, vide grenier...

La Maison des Lycéens assure la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion et de publication.

Le prix de la cotisation annuelle est fixé à 6€ (chèque uniquement à l'ordre de MDL Lycée Lumière).

Cotisation de 6 € réglée le :

Chèque uniquement (avec nom et prénom de l'élève au dos)

**FICHE D'URGENCE MEDICALE
A L'ATTENTION DES PARENTS**

Cette fiche sera remise au service de secours en cas de besoin

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou représentant légal :

INFIRMERIE DU LYCEE

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

Téléphone
04 42 08 38 38
Fax
04 42 71 71 22
Mél.
ce.0131747d
@ac-aix-marseille.fr

1. N° de téléphone du domicile :.....

2. N° du travail du père :..... poste :

3. N° du travail de la mère :..... poste :

4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

avenue Jules FERRY
13600 LA CIOTAT

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :.....
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les dix ans).

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre),

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Signature du représentant légal

ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE
ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

L'Association Sportive, animée par les professeurs d'EPS du lycée, propose aux élèves une pratique Physique et Sportive supplémentaire à orientation compétitive et de loisir.

Les activités proposées sont : Badminton, Basket, Cross Country, Danse, Escalade, Futsal, Handball, Musculation, Planche-à-Voile, Raid Nature, Rugby et Yoga.

La participation est volontaire (*obligatoire uniquement pour les Optionnaires EPS*), sous le contrôle, l'autorité et la responsabilité des enseignants d'EPS du lycée.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr ou Mme.....
père, mère, tuteur(1), représentant légal, autorise mon enfant.....
né(e) leélève de la classe.....
du Lycée LUMIERE de La Ciotat, à participer aux activités et aux rencontres UNSS.

Les transports sur le lieu de compétition s'effectuent en bus (selon le nombre de participants) ou parfois en mini-bus, accompagné par des professeurs ou des parents d'élèves.

Pour communiquer sur l'actualité sportive de l'établissement et lors des rencontres sportives scolaires nous souhaitons effectuer des reportages photos et vidéo ; acceptez-vous la publication sur le site internet du lycée de l'image de votre enfant ?

OUI (1) -- NON (1)

En cas de nécessité, j'autorise(1), n'autorise pas(1) le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence.

N° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

N° de portable de l'élève :

Adresse mail de l'élève :

Assurance Collective MAIF : « J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS ».

(1) Rayer les mentions inutiles

Fait à....., le.....

Signature

COTISATION ANNUELLE

30€ (possibilité de payer avec le e-pass jeune à hauteur de 20€)

Chèque à établir à l'ordre de : Association Sportive du Lycée Lumière (joindre le chèque à la présente fiche d'adhésion le jour de l'inscription).

Paiement réalisé (entourer) :

Chèque 30€

Espèces 30€

e-pass + chèque 10€

e-pass + espèces 10€

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ouverture OPTION EPS – Planche-à-Voile – Escalade – Musculation

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

NOM	PRENOM	CLASSE
-----	--------	--------

PRESENTATION

Le Lycée Lumière, dans le cadre de l'option EPS, offre la possibilité à ses élèves de pratiquer la planche-à-voile, l'escalade et la musculation 3 heures par semaine le vendredi après-midi.

Ces activités sont évaluées au trimestre et comptent pour le baccalauréat.

Le nombre de places étant limité, les élèves souhaitant bénéficier de ces enseignements sont invités à candidater afin d'intégrer ce dispositif. Ils s'engagent à être présents en cours et lors des rencontres certains mercredis après-midi.

DOSSIER SCOLAIRE

Joindre les bulletins des 2 années précédentes.

DOSSIER SPORTIF

Niveau et type de pratique en escalade (nombre d'entraînement par semaine, club...).

Niveau et type de pratique en voile (nombre d'entraînement par semaine, club...).

DEMANDE MOTIVEE